

Informations de base	
<p>2022/2668(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Réception et surveillance du marché des véhicules à moteur et de leurs remorques, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques distinctes destinés à ces véhicules: procédure d'imposition d'amendes administratives et les méthodes de calcul et de perception de celles-ci</p> <p>Complétant 2016/0014(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/04/2017	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
05/05/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)02804	
05/05/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
18/05/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/07/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		